

## **COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

### **RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL 2021**

**Article 1** Le concours des maisons, jardins, vitrines, fenêtres, portes, et balcons décorés pour Noël a pour objet de récompenser les habitants qui participent à l'animation et à l'embellissement du Bar sur Loup pendant les fêtes de fin d'année.

**Article 2** Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique). Si vous choisissez des illuminations, merci de privilégier celles à économie d'énergie (type solaire ou leds).

**Article 3** Les 3 catégories sont les suivantes :

- Maisons / jardins /portails
- Vitrines / magasins
- Balcon / fenêtres / portes

Les illuminations devront être allumées entre 18h30 et 21h00 et toutes les réalisations devront être vues depuis la voie publique.

**Article 4** Le concours est jugé sur place par un jury composé d'élus et de jeunes baroises et barois. Les visites se situeront entre le 20 décembre et le 7 janvier prochain, à la tombée de la nuit.

**Article 5** Droit à l'image : les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune.

**Article 6** L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

**Article 7** Après délibérations du jury, début janvier, les lauréats du concours seront avertis. Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des vœux du maire qui se déroulera au mois de janvier. La date sera communiquée ultérieurement aux participants.

**Article 8** Les inscriptions, à retourner avant le 17 décembre 2021, se font par :

- téléphone au 04 92 60 35 70
- mail en envoyant vos coordonnées : nom, prénom, adresse, n° de téléphone et catégorie
- sur papier libre directement dans la boîte aux lettres de la mairie, en indiquant vos coordonnées.

**Il s'agit d'un concours qui contribuera à l'embellissement de la commune et apportera une convivialité que nous souhaitons partagée par le plus grand nombre.**